La Nouvelle République
Mardi 7 octobre 2008

ballan-miré

Après le Sdis, la Confluence

Lors du dernier conseil municipal, après le débat sur le Sdis (voir notre édition de lundi), la seconde question diverse est posée par Nadine Nowak et concerne la Confluence. L'ancienne adjointe se réjouit de voir que M. Baumel a changé d'avis en acceptant qu'un audit préalable soit fait avant toute décision de sortie de la communauté de communes, *« mais, qu'en est-il du déroulement du processus ? »*.

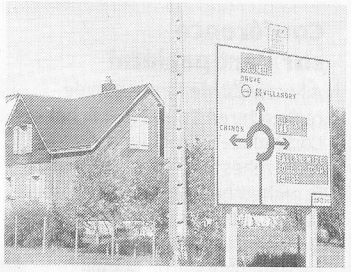

Pour le maire, le dossier de la maison du terroir est mal engagé.

Échéances repoussées

Réponse (préparée) du maire : *« Vous avez raison de pointer que notre position a évolué sur ce dossier... Si j'ai évolué, ce n'est pas forcément, en l'espèce, parce que votre intervention du précédent conseil aurait exercé sur nous une pression décisive, mais parce que mes équipiers et moi-même avons été sensibles à la demande d'être mieux informés sur les conditions de la dissolution, que nous ont transmises les conseillers municipaux des autres communes »*.

Cependant, sur le fond, M. Baumel confirme que rien n'est remis en question, mais que les échéances seront certainement repoussées à cause des difficultés liées aux transferts d'actifs et de passifs.

Que deviendra alors le Pays Indre-et-Cher, qui réunit la communauté du Val de l'Indre et celle de la Confluence ?

Pas de réponse du maire sur son sort, mais à mi-parcours du contrat, celui-ci s'interroge sur les projets déposés par la Confluence. *« Certains ne verront peut-être jamais le jour »*, craint-il, citant la maison du terroir ou la grange aux Moines, arguant du fait que ces dossiers sont vides.

De telles révélations présagent de nombreux débats à venir.

Avant ces questions diverses, les élus avaient traité l'ordre du jour. A suivre.